AR Prefecture
[illegible]
Reçu le 30/10/2026

DELIBERATION N° 2026-35 A
REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION 2026-35
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 10
Date de convocation : 20.10.2026
Acte n° : 7.8 fonds de concours

SEANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUEZ, Maire.

La séance a été publique.

Présents : : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme BAILLY Elodie, M. FABRY Jean-Baptiste, M. ACHDJIAN Azade, Mme GOGOT Anaëlle, Mme DEWAVRIN Cyrielle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent
Absente excusée : Mme DUGUET Coralie

Madame BAILLY Elodie a été nommée secrétaire de séance.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL

Le maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours Intercommunal dédié aux projets de vidéo protection, en vue de contribuer à la prévention d'incivilités, d'actes de dégradations et des atteintes aux biens.
Ce projet prévoit la mise en place de 14 caméras dont 8 de contexte et 6 d'identification qui seront implantés sur 7 sites notamment aux entrées des principaux lieux suivants :

-parking salle des fêtes
-route de raveau (Pételoup)
-le Champ Barat
-route de Chaulgnes (le pylône)
-Route de Chaulgnes (le Four à Chaux)
-Champvoux le bourg
-Le bois Gavard

Le montant de l'opération s'élève à 36 601.52 € HT SOIT 43 921.84 € TTC

Après délibération et votes, les membres du conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

AR Prefecture
058-215800566-20261027-2026_35-DE
Reçu le 30/10/2026

DECIDENT :

- de solliciter l'appel à attribution du fonds de concours à hauteur de 20 %
-d'autoriser le maire à signer toutes pièces utiles, pour la constitution du dossier
-d'approuver le plan de financement suivant :

Ressources	Montants en euros	% du coût HT
Fonds de concours	7 320.30	20.00%
FIPD (**Fonds interministériel de prévention de la délinquance.**)	7 320.30	20.00%
Dotation cantonale	3543.00	9.68%
Autofinancement	18 417.92	50.32%
TOTAL	36 601.52	100.00%

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

La secrétaire,
Elodie BAILLY

Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ